

appelé *joug de poupe*. Au-dessus de la palmette de poupe s'élevait un logement appelé *carosse*, orné de sculptures et de riches étoffes qu'on laissait retomber de chaque côté presque jusqu'à la mer. L'équipage comprenait les matelots, chargés de la manœuvre des voiles et du bâtiment, des soldats pour le combat, et les rameurs, ou *chiourme*, forçats ou prisonniers barbaresques qui se rangeaient sur les avirons, maniés chacun par cinq hommes assis sur le même banc. Ils ramaient sous le fouet des *argousins* placés sur un plancher étroit, la *bande*, courant d'un joug à l'autre de chaque côté du bâtiment. Derrière le carosse s'élevait le *timon* ou gouvernail ; la mâture se composait de deux mâts à calcet (voir n° 297) portant chacun une *antenne*, ou vergue, avec une voile latine triangulaire. Les galères ordinaires étaient longues d'environ 144 pieds (46 m. 65), larges de 18 pieds (5 m. 83) et profondes de 7 à 8 pieds (2 m. 26 à 2 m. 59). Cette espèce de bâtiment n'a été définitivement abandonnée qu'en 1748, mais son importance militaire reste limitée au XVII<sup>e</sup> siècle.

On nommait *réale* la galère amirale, destinée au *général des galères* (charge créée en 1497 sous Charles VIII et supprimée avec les galères en 1748. Jean-Philippe, chevalier d'Orléans a été le dernier général des galères ; le célèbre Prègent avait été le premier). Cette galère était la plus belle et la mieux ornée, elle portait quelques avirons de plus de chaque côté que les galères ordinaires. Au-dessous de la Réale venaient les *galères patronnes*, portant les officiers généraux ou chefs d'escadre de galères ; elles étaient un peu plus fortes et portaient quelques avirons de plus que les galères ordinaires, mais sans être plus ornées.

---

— Sculptures de la Réale —

884. Une grande Renommée tenant d'une main une couronne et de l'autre embouchant